



Garde enfant majeur après divorce

Par **coconut33**, le **07/03/2013** à **09:45**

bonjour, je suis divorcée depuis 8ans et la garde des enfants a été octroyée au père de mes enfants pour des raisons financières et parce qu'il ne voulait pas me les laisser. Aujourd'hui, mon fils a 18 ans et il brille par son absence au lycée, bien qu'il ait le bac en fin d'année, je ne peut lui faire aucune remontrance, ni morale car il m'envoie sur les roses, bref je ne peux plus rien obtenir de lui de positif et je ne tolère plus cette situation. Habituellement, j'exerce mon droit de garde 1 wk sur 2, et dèsque j'ai des vacances, soit presque 6 semaines par an et tous lesjours fériés possibles, car ce sont mes enfants et je les aime. Mais je ne peux plus accepter que mon fils qui ne fait rien de ces journées veuille imposer sa loi chez moi. Ma question est donc celle-ci : puis-je lui interdire de venir me voir tant qu'il a cet état d'esprit, sachant qu'il est majeur depuis 6 mois. Merci de votre réponse.

Par **cocotte1003**, le **07/03/2013** à **10:32**

Bonjour, vous avez un droit de visite, un droit n'est pas une obligation. Si vous ne prenez pas votre fils (mineur ou majeur) personne n peut rien contre vous, cordialement